076-217605419-20200910-2020000073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020 Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



2020/73

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 10 septembre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 10 septembre 2020 à dix-huit heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du conseil municipal dans la salle polyvalente sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

<u>Présents</u>: M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. TOUTAIN Éric, M. ORIENT Olivier, Mme DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG Michel, Mme GUERZA Sylvie, Mme TALBOT Christine, Mme LELIEVRE.

Absents: M. ZEDDE Alain à donner pouvoir à Mme TALBOT.

Secrétaire de séance : M. COUILLER Jean-Paul.

2020-73 - AXES DU PROJET EDUCATIF DU PEDT

Madame le Maire rappelle l'intérêt d'un PEDT, notamment en termes de subvention octroyées et de la mise en place d'un PROJET éducatif pour les enfants.

Il convient de définir les objectifs communs dans l'intérêt des enfants pour le prochain PEDT le précédent PEDT s'est achevé le 30/08/2020.

Les axes retenus et proposés :

- Stimuler la curiosité de l'enfant ;
- Favoriser l'expression, sous toutes ses formes, des enfants ;
- Susciter le respect de l'autre et de l'environnement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents VALIDE les axes du nouveau PEDT.

Fait à Roumare, le 14 septembre 2020

ignatur